

Examens à la fac : le parc-expo a fait le plein

Caenpus. En décembre, les 1^{re} année des licences ayant une option santé, soit 5 000 étudiants, ont passé des examens au parc-expo.

Trois questions à...

Jean-Christophe Pagnucco, doyen de la faculté de droit à l'université de Caen.

Comment se déroulent les partiels à la faculté de droit, établissement le plus fréquenté de l'université de Caen ?

Les premières années, soit environ 1 000 étudiants, ont passé leurs épreuves au mois de décembre, au parc-expo. Comme vous le savez, désormais, la licence de droit, comme neuf autres licences à l'université de Caen, comporte une option « santé », permettant d'accéder à une deuxième année d'études de santé. Or, cette option requiert des examens en présentiel.

Par souci d'équité, tous les étudiants en L1 des licences concernées ont donc passé leurs épreuves en présentiel, soit 5 000 candidats environ. En revanche, les étudiants de L2 et L3 passent en ce moment leurs examens à distance.

Cette situation est-elle bien acceptée par les étudiants ?

Lors du premier confinement, les étudiants étaient surtout tracassés par l'aspect technique de cette organisation à distance : connexion, matériel... Ils ont été rassurés sur ce point.

Aujourd'hui, le problème est ailleurs. On sent beaucoup de jeunes très affectés d'un point de vue psychologique. L'isolement, le manque de visibilité, les soucis financiers parfois plombent le moral.

Même s'ils ont répondu présent lors des enseignements à distance, il y a chez certains d'entre eux une forme de découragement, voire de déprime, qui s'installe.

Le distanciel a-t-il favorisé la fraude ?

Non, pas de manière flagrante. D'abord parce que nous avons adapté les épreuves à la distanciation. Il faut associer aux connaissances pures des capacités d'analyses et de réponses face à certaines situations. Et d'autre part, nous avons comparé les résultats du premier semestre en présentiel et du second en distanciel, l'année dernière. Il n'y a pas eu de progressions miraculeuses.

Propos recueillis par Jean-Philippe GAUTIER.



Jean-Christophe Pagnucco, doyen de la faculté de droit. Archives Ouest-France